Publié le 2 décembre 2020

Le Fonds Friches expliqué par la DGALN

Oriane Raulet, Cheffe de projet à la DGALN (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) est intervenue le 1er décembre devant les adhérents pour présenter l'enveloppe recyclage foncier du plan de relance. Pour ceux qui n'étaient pas présents, nous vous proposons de revivre cette présentation.

Accès refusé

Lien vers les éléments de cadrage national des appels à projets : https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-friches

Un fonds de 300 M€ :

- **40 M€** consacrés à la **reconversion des friches polluées** issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers dans le cadre d'un appel à projets national lancé par l'ADEME le 6 novembre 2020. (Cf. notre précédent article en ligne)
- **1 M€** consacré au **développement d'outils de connaissance du foncier** par le Cerema afin d'appuyer les collectivités et opérateurs dans l'inventaire des friches, mais également dans la mise en oeuvre opérationnelle des projets.

- **259 M€,** entièrement territorialisés, consacrés au **recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des coeurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive.**

À télécharger